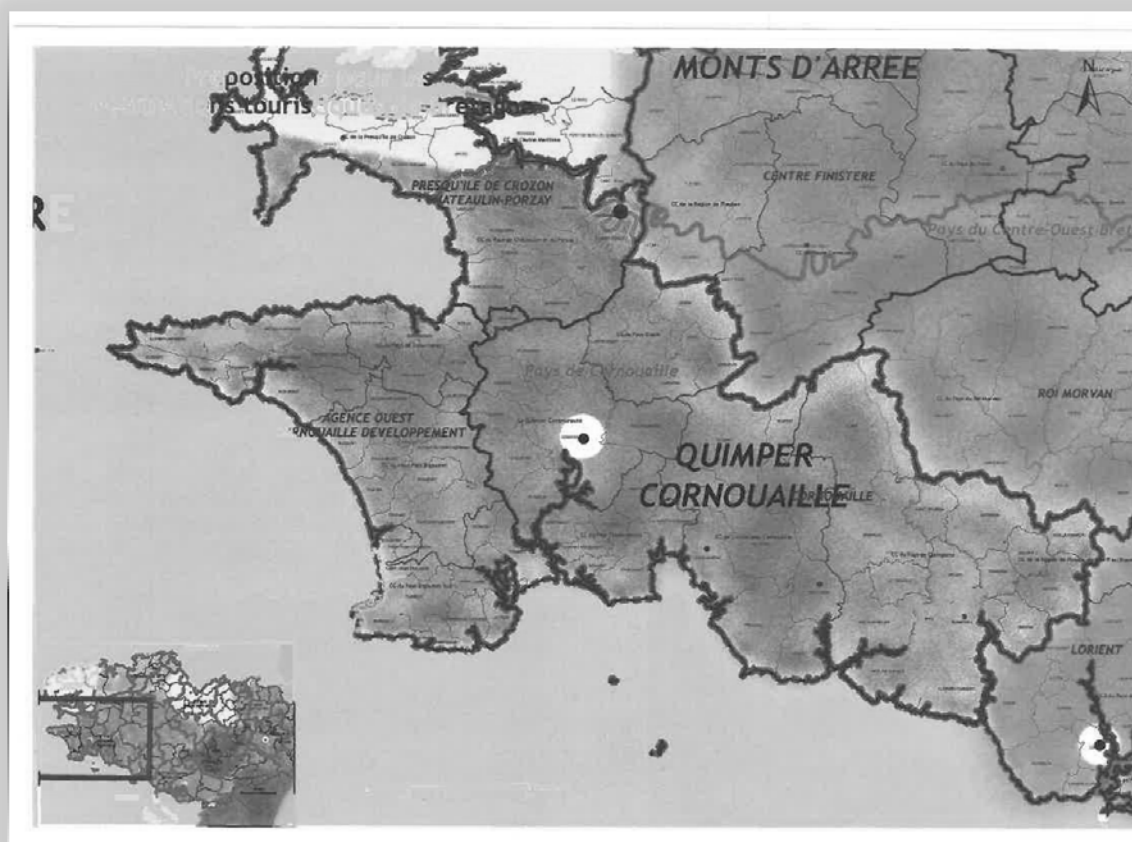


Procès-verbal & Annexes

Conseil d'administration

7 décembre 2012 – Hôtel de Ville de Quimper



Procès-verbal de réunion

Membres présents :

B. Poignant, M. Andro, H. Herry, D. Le Bigot, O. Boisseau, F. Pichon, C. Kéribin, Y. Dagorn, F. Martin, J.C. Lessard, N. Ziegler, N. Morvan, J.P. Aubert, J.C. Sacré, V. Gaonac'h, Jos Le Gall, R. Bernard, M. Canévet, R. Le Goff, J.P. Le Corre, F. Clément

Excusé ayant donné pouvoir : P. Le Berre

Autres participants :

A. Pomes, P. Morvezen (conseil de développement) Y. Bothorel (CCPCP), N. Piriou (CCA), R. Marcel, L. Bruchon, L. Mallet, B. Robert, S. Stroprès, P. Chalaux, D. Pennec, M. Paillot, E. Hervé, H. Le Garrec, V. Le Guen (QCD)

Le 7 décembre 2012, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

L'instance est présidée par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par Marc Andro, Vice-président délégué, en l'absence du secrétaire en titre.

Il est constaté que 21 membres sur 25 pour le conseil d'administration sont présents ou représentés. Le conseil d'administration est ainsi régulièrement constitué et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Avant d'ouvrir la séance, le président demande aux nouveaux participants de se présenter :

- Alain Pomes, nouveau président du conseil de développement, Directeur du CEFM à Concarneau
- Patrick Morvezen, en charge du PCET au sein du conseil de développement
- Pauline Chalaux, chargée d'études mer à QCD depuis le 3 décembre, en charge de la réponse à l'appel à projets GIZC et plus généralement de l'observation des activités maritimes.

Après le conseil d'administration du Pays de Cornouaille réunissant les mêmes personnes, la séance est ouverte à 9h45 et l'ordre du jour abordé comme suit :

1. Point sur le dossier Bretagne Très Haut Débit
2. Préparation du programme partenarial 2013
3. Orientations budgétaires pour 2013
4. Modification du budget 2012
5. Point d'avancement de l'étude prospective cornouaillaise
6. Ialys, convention d'animation avec la CCI
7. Tourisme : création de la « destination Cornouaille » en lien avec le schéma régional du tourisme breton
8. Questions diverses : Projet de SEM de Quimper Communauté

1 . Point sur le dossier Bretagne Très Haut Débit

Sont remis en séance la carte de proposition phase 1 de Bretagne thd (2013-2017) et la synthèse de territorialisation des axes 1, 2 et 4

Hervé Herry introduit le sujet qui est un point d'étape avant le déploiement de la fibre sur le territoire dès 2013. Il indique que le comité de pilotage est parvenu à aboutir à une proposition commune sur la Cornouaille (documents remis en séance). Il salue le travail effectué par Stéphane Troprès qui termine sa mission sur ce dossier avant de rejoindre Quimper Communauté. Au nom de tous, il le remercie pour sa disponibilité et son implication auprès de chaque EPCI. Son écoute, ses analyses et ses propositions ont permis d'aboutir à un consensus cornouillais, ce qui n'est pas le cas sur d'autres territoires.

Stéphane Troprès présente ensuite le détail de la mise en œuvre de Bretagne THD (cf annexe) :

- Rappel des grands principes de Bthd : équilibre et solidarité
- Territorialisation
- Utilisation de l'enveloppe numérique
- Gouvernance
- Dévolution de Bthd

Nota de Hervé Herry concernant l'enveloppe numérique (2.830 M€) : il juge plus efficace de cibler le raccordement de sites supplémentaires en axe 3 (FTTO) plutôt que de réduire la participation par prise des EPCI. L'orientation de la réflexion ira dans ce sens.

Concernant la gouvernance, Stéphane Troprès précise que Megalis Bretagne assurera au 1^{er} janvier la gouvernance du projet Bretagne THD en remplacement de la Région. Il souligne l'importance de la commission de programmation de financement qui sera essentielle pour la flexibilité sur le territoire, et donc l'intérêt qu'un représentant élu de Cornouaille en fasse partie.

Hervé Herry insiste fortement sur l'importance d'une représentation politique active de la Cornouaille au bureau de Megalis pour suivre le travail effectué et pour défendre au niveau régional les idées cornouillaises sur sa stratégie, d'autant qu'il s'agit d'un chantier à long terme (15 ans). Il précise que lui-même ne peut se présenter (Quimper Communauté étant en zone AMII) mais il souhaite qu'un élu cornouillais à même de peser au sein du bureau de Mégalis puisse y présenter sa candidature pour la Cornouaille, évoquant le nom de Nicolas Morvan.

Bernard Poignant propose donc, si ce dernier l'accepte, que la Cornouaille s'accorde sur la candidature de Nicolas Morvan, invoquant à la fois sa position de conseiller régional et de président d'une communauté importante non touchée par une zone AMI (à la différence de Quimper, Concarneau ou encore Douarnenez).

Nicolas Morvan accepte le principe de cette mission, estimant qu'il s'agit d'un bel enjeu représentant plusieurs années de travail, tout en notant, comme le rappelle Hervé Herry, que ce n'est pas ici mais dans le cadre des instances de Mégalis que le vote se fera.

Il est ensuite demandé aux élus leur accord sur les choix faits et les priorités établies par le comité de pilotage après discussion au sein des EPCI.

Des échanges ont lieu :

- Jean-Claude Sacré exprime son insatisfaction et sa déception, estimant que l'aménagement n'est pas équilibré du point de vue de Concarneau Agglomération. Concernant Concarneau qui se situe en zone AMI, il déplore le manque de précisions de l'opérateur en termes de calendrier, et donc le manque de visibilité pour la communauté. Quant au reste du territoire, il estime que le Pays bigouden sud et Concarneau Cornouaille Agglomération sont nettement défavorisés par rapport à d'autres territoires (16 et 18 % incluant le FTTH et la montée en débit)
- Hervé Herry regrette que cette position n'ait pas été exprimée en comité de pilotage. Il rappelle que les négociations en cours entre la région et les opérateurs ouvrent la porte à toute intervention de Bthd en cas de défaillance de l'opérateur. Il évoque la difficulté de répondre à tous les EPCI de manière égalitaire en raison des disparités de desserte des territoires et il souligne que le travail et le choix des priorités a été fait dans un souci de respect de l'équilibre THD sur l'ensemble du territoire.
- Roger Le Goff rappelle le choix fait par le pays fouesnantais de desservir uniquement les entreprises en THD et de choisir la montée progressive en débit pour le reste de son territoire afin de ne pas devoir attendre 15 ans pour une desserte globale en fibre optique. Bien qu'il respecte le choix fait par la Région, il estime qu'il appartenait à chaque territoire de prendre sa décision.
- Bernard Poignant demande d'être néanmoins attentif à ce que la zone de Troyalac'h soit fibrée.
- Nicolas Morvan rappelle le contexte de développement du projet régional, soulignant que la Bretagne est en pointe sur le sujet au niveau national ce qui lui assurera un soutien ministériel et financier fort. Concernant les zones AMII, ce puissant contexte régional poussera les opérateurs à réaliser leurs engagements. Sans sous-estimer les frottements possibles au moment du vote des budgets dans les EPCI c'est la notion de solidarité territoriale qui a prévalu dans la phase 1 de développement et qu'il faut également considérer pour approuver la proposition finale du comité de pilotage.
- Bernard Poignant et Olivier Boisseau soulignent que Quimper Communauté a aussi le souci d'être en zone AMII, doublé de celui du devenir de son propre réseau public : ce dernier visera plutôt les entreprises et ZA mais l'équilibre restera à trouver et BTHD ne traite pas le cas des réseaux publics existants.
- Michel Canévet considère que le THD est un sujet d'intérêt majeur pour l'équilibre du territoire. Il lui paraît essentiel de tenir compte des densités de population et de prioriser l'équipement des lieux stratégiques, particulièrement pour un usage professionnel. Il estime que la solidarité est toute relative car certains EPCI (Cap Sizun) n'ont pas les moyens de payer 500 €/prise. Il regrette que la priorité à l'Ouest ne soit pas plus affirmée à un moment où l'Est va profiter de l'arrivée du TGV ; l'aménagement numérique prioritaire de l'ouest aurait été un moyen de compenser l'éloignement géographique.
- Bernard Poignant souligne que la couverture intégrale de Quimper Communauté en zone AMII, à la différence de Concarneau ou Douarnenez, est en soi un élément de solidarité puisque l'opérateur, attiré par les zones denses rentables, devra aussi fibrer les zones plus rurales.
- Daniel Le Bigot rejoint Michel Canévet, estimant que la Région a raté l'occasion de mieux assurer l'équilibre de son territoire par les réseaux THD. Il s'étonne d'une répartition territoriale qui laisse en dehors des EPCI qui n'ont pas les moyens de s'équiper, précisant que les opérateurs vont quant à eux privilégier les zones rentables. Pour lui, le paysage numérique n'est pas clair et les perspectives difficiles à percevoir alors que l'enjeu est majeur.

- Hervé Herry , en réponse à Michel Canévet, suggère que l'on se mobilise pour considérer le Cap Sizun comme une zone prioritaire sur l'axe 3 au premier trimestre 2013.
- Jean-Claude Lessard réagit aux propos de Daniel Le Bigot, faisant remarquer que la Région n'a certes pas raté l'opportunité des financements et qu'elle est leader en France dans le domaine de l'aménagement numérique. Quant au projet en lui-même, bien qu'il ne puisse être parfait, et considérant que l'enveloppe numérique régionale n'a pas été épuisée, il considère qu'une attention spéciale au Cap Sizun dans le cadre de l'enveloppe numérique serait une proposition qui irait dans le sens de la solidarité territoriale.

Suite à ces échanges, Bernard Poignant clôt le sujet qui fera l'objet d'autres discussions ultérieures.

2. Préparation du programme partenarial 2013

Ronan Marcel donne les grandes lignes du programme de travail 2013 en cours de préparation par les équipes de l'Agence. Le programme s'inscrit dans la continuité de celui de 2012 et ne fera pas l'objet d'une rencontre par EPCI cette année. Il sera finalisé et soumis au vote de l'AG du 4 février 2013.

En l'absence de questions relatives aux grands axes du programme partenarial, Bernard Poignant demande à l'assemblée de réfléchir à son contenu d'ici le 4 février.

François Martin évoque l'implication de l'Etat au sein de l'agence par le biais de la convention triennale 2010-2012 qui a permis de financer une part importante du volet urbanisme (181 000 € en 2012). Cette première convention triennale constituait une aide spécifique au démarrage pour aider à la montée en puissance de l'agence. Une deuxième convention triennale devra être réalisée pour la période 2013-2015 entre l'Etat et l'Agence. Les subventions redescendront à un niveau plus semblable à ceux attribués aux autres agences. La convention impliquera de s'inscrire dans un cadre défini par la circulaire du 26 février 2009 relative aux agences d'urbanisme. Le programme partenarial de travail devra donc répondre à ces critères. François Martin propose que cette recherche d'adéquation fasse l'objet d'une séance de travail.

3. orientations budgétaires pour 2013

Ronan Marcel présente une première maquette budgétaire courante qui, pour l'instant, ne tient pas compte des actions qui seront engagées et des financements correspondants, ce travail n'étant pas encore finalisé. La situation budgétaire ne devrait pas poser de problème particulier, à niveau de cotisations et de subventions courantes reconduit pour 2013. Pour 2014 en revanche, il est rappelé qu'à l'issue des financements spécifiques du PLH en cours, les cotisations des EPCI devront être réévaluées pour assurer le financement de la mission habitat. Il est également à noter que des financements du pôle énergie région + Ademe devront trouver une substitution dans le cadre du Contrat de Pays à compter de 2013.

Le budget sera finalisé et soumis au vote de l'assemblée générale le 4 février 2013.

Bernard Poignant ajoute que 2013 sera l'année du renouvellement des contrats et de ce fait, il a semblé pertinent de consacrer le rendez-vous de Cornouaille à cette thématique à l'occasion de la restitution de l'étude prospective.

4. Modification du budget 2012

Une augmentation de 5000 € est demandée sur la partie investissements pour finaliser les dépenses liées à l'augmentation du nombre de salariés dans les locaux. . Celle-ci est validée.

5. Point d'avancement de l'étude prospective cornouillaïse

Michel Canévet dresse le bilan des réunions du groupe exploratoire qui s'est réuni 6 fois entre octobre et fin novembre, réunissant 22 participants sur des enjeux transversaux tels que gouvernance, identités, autonomie économique, rapport à l'extérieur (notamment Brest ainsi que l'axe Vannes/Lorient). La richesse des échanges a permis de mettre en évidence, outre l'agroalimentaire et la pêche, certains atouts ou pistes à explorer : développement du tourisme d'affaires, nautisme, importance de certains secteurs comme le bâtiment (domotique) mais aussi certaines faiblesses ou risques : polarisation du territoire, segmentation géographique et sociale, perte d'attractivité des métiers productifs.

Le comité de pilotage du 10 décembre tentera, avec Futurouest, d'articuler plus précisément les orientations données par le GEX. Il précèdera la première présentation des résultats aux partenaires locaux le 12 décembre. Une ultime réunion du GEX conclura la démarche en janvier pour validation des orientations en conseil d'administration le 4 février.

Le séminaire de restitution de mars mobilisera ensuite toute la Cornouaille autour des enjeux et fera l'objet du rendez-vous de la Cornouaille.

L'année 2013 étant une année charnière au niveau des financements contractuels, Bernard Poignant invite ensuite Jean-Claude Lessard à présenter la situation et les perspectives de financements régionaux pour 2013.

Jean-Claude Lessard communique les informations suivantes :

- Enveloppe 2 : la possibilité d'instruction des dossiers est étendue jusqu'à l'été 2013 au lieu de fin 2012 pour laisser à la région la possibilité de donner suite aux nombreux dossiers déposés tardivement.
- 95 % de l'enveloppe 2 consommé ou programmé sur la Cornouaille, quelques dossiers de zones d'activités sont encore en attente
- Calendrier du nouveau contrat :
 - o 1^{er} trimestre : adoption des grands principes régionaux
 - o 2^{eme} trimestre : définition des modalités de mise en oeuvre
 - o 3^{eme} trimestre : début des négociations
 - o Adoption des premiers contrats début 2014

Il précise que l'année 2013 sera donc une année particulière mais pas blanche puisque l'enveloppe régionale sera conséquente bien que les arbitrages ne soient pas encore faits. Une partie de l'enveloppe serait traitée au niveau régional, l'autre au niveau des pays. Il n'y aurait pas de changement dans les critères de choix mais la fixation d'un plafond est probable. De même, les dossiers qui présenteraient un caractère structurant pour 2014 pourraient être aidés dès 2013 (notamment des études préalables), ainsi que ceux qui ne pourraient attendre (exemple : dossiers associatifs et risques pour leurs emplois). Le montant de l'enveloppe 2013 sera connu en début d'année mais devrait être équivalent à une année de consommation d'enveloppe 3. L'ingénierie tout comme l'aide aux conseils de développement sera garantie sur les mêmes bases que pour 2012.

6. ialys : convention d'animation avec la CCI (remise en séance)

Marc Andro présente le sujet. Il rappelle que le Conseil d'Administration du 15 octobre dernier a validé le plan de financement à trois ans de l'animation du cluster ialys, et a pris en compte la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille d'y contribuer directement. La discussion a évolué depuis et la CCI de Quimper Cornouaille a décidé de créer un poste d'animateur de la filière alimentaire partagé entre l'animation du schéma sectoriel industrie de la CCI de Bretagne, pour la filière régionale des industries agroalimentaires, et la participation directe à hauteur de 0,5 etp à l'animation du cluster ialys. La CCI Quimper-Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement supporteront chacune 50% du coût total réel des salaires et charges, et ce, dans la limite de 30 000 € TTC par an pendant trois ans pour Quimper Cornouaille Développement.

La mission mobilisera des entreprises de la filière aliment autour d' ialys à l'échelle régionale et cornouaillaise en lien avec tous les partenaires du pôle ainsi qu'avec les autres chambres consulaires. Le travail de liaison se fera dans le cadre des comités de pilotage et comité expert mis en place pour ialys.

Après avoir pris connaissances des conditions, le conseil d'administration approuve la convention et autorise le président à la signer.

7. Tourisme : destination Cornouaille

Roger le Goff présente le sujet de la création par l'acte 2 du schéma régional du tourisme de 11 destinations en Bretagne, dont une sur le territoire de la Cornouaille. Il rappelle que c'est la Région qui est légalement chef de file de l'action touristique. Ce schéma a déjà fait l'objet de diverses réunions. Il est proposé au conseil d'administration d'examiner la proposition de la destination Cornouaille et de se prononcer sur le périmètre, le nom, ainsi que la structure la plus appropriée pour la mise en place et la gestion de la destination.

Sur le périmètre, Roger Le Goff est d'avis que la destination Cornouaille prend tout son sens parce qu'elle est quasiment calquée sur les limites géographiques couvertes par l'agence et elle permet donc de continuer à travailler ensemble sur un périmètre et d'avancer dans l'économie touristique. Ce travail commun déjà mis en œuvre pour d'autres projets fait avancer la réflexion sur la gouvernance à mettre en place dans les années à venir.

Sur le nom à lui donner, les commissions sont d'avis qu'il est indispensable d'associer le nom de Quimper à la Cornouaille (arrivée gare, aéroport, Préfecture).

Sur la structure porteuse, c'est QCD qui semble la structure pertinente pour sa mise en oeuvre.

La Région souhaite une mise en place rapide de la destination. Brest a donné son accord sur la sienne. Le Finistère serait relativement bien couvert avec ces deux destinations et les échanges en seraient facilités.

Bernard Poignant ajoute que le nom « Quimper » a une résonance pour le tourisme et arrive en tête des enquêtes de notoriété, et ces éléments doivent être pris en compte.

Nicolas Morvan souligne l'intérêt du projet régional qui permet de faire apparaître les personnalités et les variétés des pays bretons au-delà des limites départementales, et à ce titre, peut contribuer à développer la circulation touristique à travers la Bretagne.

Nicole Ziegler, pour le Conseil général, souhaite que tout le monde puisse s'entendre à l'échelle du pays et du département qui travaille sur la destination Finistère, et elle fait appel au bon sens de chacun.

Marc Andro est également favorable au nom de Quimper Cornouaille qui s'inscrit dans la continuité d'autres actions engagées à l'échelle cornouaillaise. Il note et il souhaite une ouverture vers la presqu'île de Crozon. Sachant que la Région suggère que le travail porte sur des chantiers, Il demande que la réflexion se porte sur les thèmes à mettre en avant (pêche, culture, patrimoine, gastronomie...) Il suggère quelques chantiers (avenir des structures sociales, tourisme 4 saisons) et il souhaite la coordination de toutes les forces vives de la Cornouaille, incluant la région et le département, pour la réussite de ce projet.

Jean-Claude Lessard confirme qu'il n'y a pas de limite administrative sur la carte de la destination Cornouaille et qu'une ouverture vers Crozon serait intéressante en termes d'impact supplémentaire (site remarquable). Sur les chantiers à aborder, il suggère de s'intéresser au tourisme rural qui élargirait les possibilités géographiques, et enfin il signifie son accord sur le nom.

François Clément donne également l'assentiment de la CCI sur le nom, et il indique que la CCI QC est pilote de la réflexion thématique touristique au sein de la CRCI. Le principe de la destination a été validé par l'ensemble des CCI de la Région.

Roger Le Goff précise que la liste des chantiers à ouvrir n'est pas arrêtée et reste ouverte.

Le conseil d'administration valide le projet dans son ensemble : périmètre – nom « Quimper Cornouaille » et confirme Quimper Cornouaille développement comme structure facilitatrice pour la mise en place et la gestion de la destination.

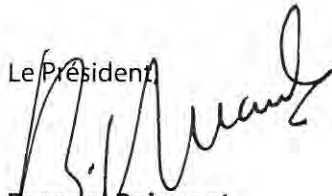
g. Question diverse : SEM Quimper Communauté

Bernard Poignant revient sur le projet de SEM présenté en conseil d'administration du 15 octobre dernier pour que le conseil d'administration désigne un élu qui représenterait l'agence lors du tour de table qui sera organisé par la SEM début 2013 pour définir les enjeux, les conditions de souscription au capital et la participation aux instances. Il propose la candidature de Roger Le Goff, qui l'accepte.

En l'absence d'autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par le vice-Président délégué.

Le Président


Bernard Poignant

Le Vice-Président délégué,


Marc Andro

Annexes

SOMMAIRE	DOCUMENT	PAGE
1. Point sur le dossier Très Haut Débit	- Note de présentation - Synthèse des propositions de territorialisation - Powerpoint présenté en séance	9-11 12 13-23
2. Préparation du programme partenarial	- Note de présentation	24-26
3. Orientations budgétaires 2013	- Note de présentation	27-28
4. Modification du budget 2012	- Délibération n° QCD.23.01	29
6. ialys : convention d'animation avec la CCI	- Délibération n° QCD.23.02 - Convention QCD/CCI	30 31-34
7. tourisme : création de la destination Cornouaille	- délibération n° QCD.23.03 - cartes des destinations	35-37 38
8. Question diverse : SEM de Quimper Communauté	- Délibération n° QCD.23.04	39

1. Point d'étape sur le projet Bretagne Très Haut débit

Le projet Bretagne THD a pour ambition la desserte en services très haut débit de l'ensemble des ménages, entreprises et services publics d'ici 2030. L'intervention publique envisagée complètera l'initiative privée de France Telecom, qui a annoncé son intention de fibrer d'ici 2020 l'intégralité de Quimper Communauté, ainsi que des communes de Concarneau et de Douarnenez.

La priorisation du territoire, les modalités de gouvernance et de mise en œuvre du déploiement sont en cours de finalisation. La mobilisation de tous les acteurs, intercommunalités, départements, Région, Etat et opérateurs permettront néanmoins le début des travaux dès 2013 avec les premiers services dès 2014.

Bretagne THD repose les principes d'équilibre, de péréquation et de solidarité territoriaux.

La desserte en THD de l'ensemble des bretons signifie la construction d'un peu moins de 1 million de prises en fibre optique, dont 114 000 en Cornouaille. Ce déploiement s'étalera sur 3 phases : 2013/2017, 2018/2022 et 2023/2030. Les cofinancements mobilisés sur la 1^{ère} phase autorisent la construction en Bretagne 185 000 prises, dont 21 000 en Cornouaille.

Ce faible volume de prises optiques qui seront programmées en phase 1 nécessite un travail important de priorisation des territoires. Cette territorialisation s'appuie à la fois sur les projets de développement territorial de chaque communauté de communes et d'agglomération ainsi que sur le principe d'équilibre énoncé dans la Feuille de route de BTHD. Garant d'un déploiement régional équitable, ce principe précise que pour une prise optique construite en ville, une prise le sera en territoire rural mal desservi en adsl. Le comité de pilotage dédié à l'aménagement numérique de la Cornouaille devrait ainsi rendre un 1^{er} arbitrage sur le contenu de cette phase 1 d'ici janvier prochain. Le projet cornouillais n'est pas définitif. En effet, des ajustements seront nécessaires au 1^{er} trimestre 2013 lorsque l'ensemble des territoires bretons se seront prononcés sur leur territorialisation.

La solidarité et la péréquation territoriales sont le gage, avec le principe d'équilibre énoncé précédemment, de ne pas créer de fracture numérique en Bretagne. Ainsi le modèle économique repose sur un coût moyen des travaux nécessaires à 2 000 €/ prise. Sur cette base la participation financière de chaque intercommunalité est fixée à 445 € par prise FTTH, ceci quel que soit le coût réel des travaux. Ce principe de péréquation suppose que chaque intercommunalité y adhère. Le complément de financement est apporté par l'Europe (400€), l'Etat (310€), la Région (310€), les Départements (135€) et les recettes attendues (400€).

La gouvernance du BTHD

La cohérence de l'action publique sera assurée par un outil de gouvernance unique. Il est maintenant confirmé que Mégalis Bretagne servira de support afin d'éviter la création d'une

nouvelle structure. Une refonte des statuts et du règlement intérieur est ainsi engagée pour une mise en œuvre de Mégalis version Bretagne THD au 1^{er} janvier 2013.

Ces missions consisteront à :

- animer le programme Bretagne très haut débit ;
- suivre les interventions des opérateurs en zone AMII, dont Quimper Communauté, Concarneau et Douarnenez ;
- organiser la programmation des déploiements et la commercialisation des réseaux auprès des opérateurs en dehors des zones AMII ;
- développer les usages de réseaux et favoriser l'e-administration, sa mission initiale.

Mégalis Bretagne pourra également assurer, en lieu et place des membres qui en font la demande, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques prévu au L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette compétence, dite aménagement numérique, pourra être exercée par Mégalis grâce au transfert de celle-ci par la Région. Une des conséquences de cette prise de compétence est la possibilité de Mégalis d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de *BTHD*.

En ce qui concerne les organes délibérants (comité, syndicat, bureau), il n'est pas à ce jour introduit de modifications structurelles importantes par rapport aux statuts actuels. Le bureau comptera 21 membres. Se pose la question de la représentation de la Cornouaille dans ce bureau.

Concernant le fonctionnement du syndicat mixte, la Région apporterait environ un million d'euros supplémentaire sur 3 ans (2012–2014) afin de faire face à l'augmentation des moyens, sans que les participations des autres collectivités membres ne soient modifiées.

La mise en œuvre de Bretagne THD

Le mode de dévolution du réseau n'est pas arrêté. Différents modèles sont encore soumis à analyses et s'appliqueront à intégrer différents paramètres :

- Organiser les maîtrises d'ouvrage des travaux via un groupement de commande quel que soit le mode de dévolution choisi
- Utiliser des procédures « souples » pour suivre la maturation du marché
 - marchés de travaux publics puis affermage du réseau pour son exploitation et sa commercialisation
 - être prêt à adapter le montage de la première phase en cours de route ou des phases suivantes pour tenir compte des évolutions du secteur
- Réaffirmer l'ambition publique (de 1 prise en zone urbaine pour 1 prise en zone rurale mal desservie en adsl) et proposer le co-investissement aux opérateurs sur des lots géographiques attractifs pour eux comprenant des villes moyennes et des zones rurales à faible débit

- Etudier les opportunités d'activer certaines zones en cas de défaillance de services privés (réduire les besoins d'investissements des opérateurs pour amener le service)
- Mutualiser la réalisation de la montée vers le très haut débit
- Utiliser des procédures réactives et efficaces (marchés à bon de commande) pour réaliser des investissements urgents sur l'axe 3

Une maîtrise d'ouvrage unique régionale est gage d'efficacité et de simplification dans la gestion des réseaux. La possibilité de la confier à une intercommunalité ou à une structure départementale reste cependant ouverte. Les différents scénarios de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre seront proposés en janvier prochain, afin de permettre à chaque intercommunalité de se positionner.

Rapport présenté pour information du Conseil d'administration

Synthèse des propositions de territorialisation des axes 1, 2 et 4

déc. 2012

Pays Glazik	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	4 809	27	961	258	1 246	26%
Participation epci*	2 287 172 €	12 015 €	427 645 €	147 167 €	586 827 €	26%

Haut Pays Bigouden	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	8 563		2 705		2 705	32%
Participation epci	3 810 934 €		1 203 725 €		1 203 725 €	32%

Pays Bigouden Sud	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	21 809		1 986	1 401	3 387	16%
Participation epci	10 004 606 €		883 770 €	299 601 €	1 183 371 €	12%

Pays de Douarnenez	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	1 973		722		722	37%
Participation epci	877 985 €		321 290 €		321 290 €	37%

Pays de Châteaulin/Porzay	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	8 166	3 439	1 285	127	4 851	59%
Participation epci	3 708 870 €	1 530 355 €	571 825 €	75 000 €	2 177 180 €	59%

COCOPAQ	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	27 723	7 101	1 632	585	9 318	34%
Participation epci	12 561 735 €	3 159 945 €	726 240 €	150 000 €	4 036 185 €	32%

Concarneau Cornouaille Agglo.	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	15 703		1 566	1 321	2 887	18%
Participation epci	7 362 835 €		696 870 €	375 000 €	1 071 870 €	15%

Pays Fouesnantais	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	15 512				-	0%
Participation epci	7 050 400 €				- €	0%

Cap Sizun	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	9 337				-	0%
Participation epci	4 154 965 €				- €	0%

TOTAL CORNOUAILLE	Nbre lignes EPCI	Phase 1 - proposition version 2 - déc.2012			Total phase 1	
		Axe 1	Axe 2	Axe 4	nbre lignes	% lignes epci
Nbre lignes	113 595	10 567	10 857	3 692	25 116	22%
Participation epci	51 819 502 €	4 702 315 €	4 831 365 €	1 046 768 €	10 580 448 €	20%

* la participation epci indiquée dans ce tableau n'intègre pas le montant dû au titre de l'axe 3

Conseil d'administration – 07 déc 2012

POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT EN CORNOUAILLE



- > Rappel des grands principes de *Bthd* : **équilibre** et **solidarité**
- > Territorialisation
- > Utilisation de l'enveloppe numérique
- > Gouvernance
- > Dévolution de *Bthd*



Les grands principes de Bretagne Très Haut Débit

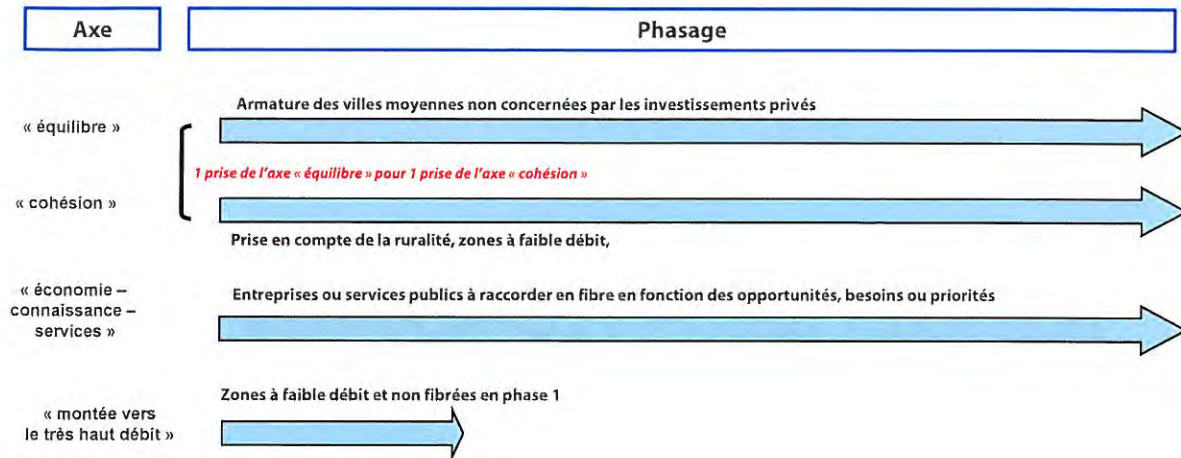
Equilibre territorial dans le déploiement

Ambition de Bretagne thd :

100% des bretons desservis en très haut débit d'ici 2030

- 1 million de prises fibre optique à construire

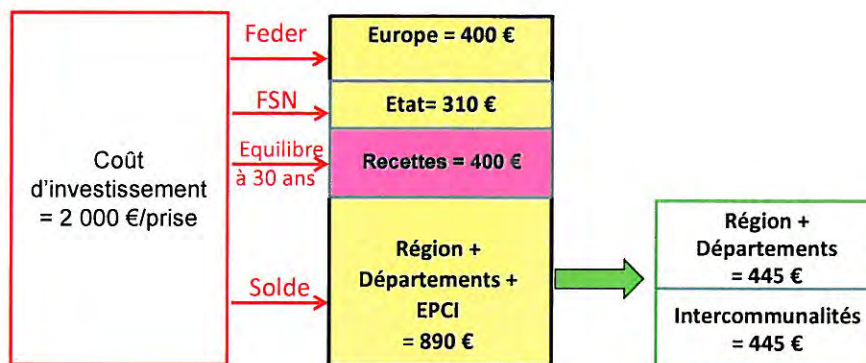
3 phases de déploiement : 2013/2017, 2018/2021 et 2022/2030



Les grands principes de Bretagne Très Haut Débit

Solidarité territoriale dans le financement

> Axes 1 et 2 (équilibre et cohésion)

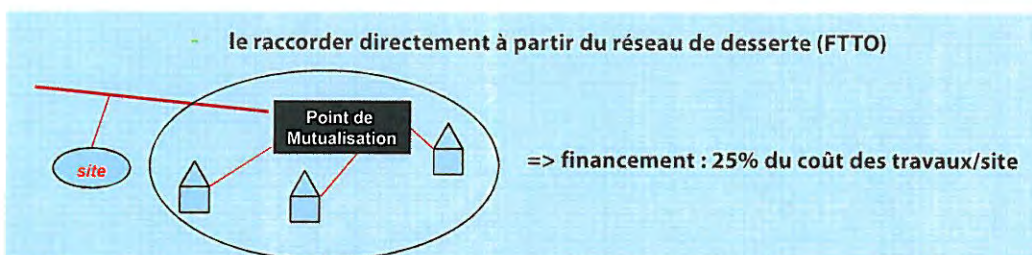
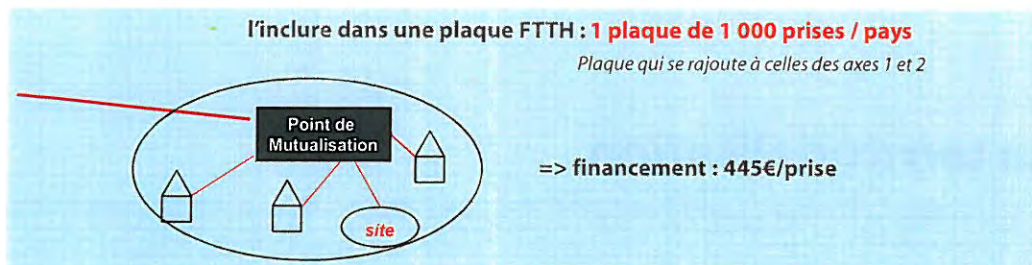


Les grands principes de Bretagne Très Haut Débit

Solidarité territoriale dans le financement

> Axe 3 (économie - connaissance - services)

- 2 déploiements envisagés pour la desserte d'un site de l'axe 3 :



Les grands principes de Bretagne Très Haut Débit

Solidarité territoriale dans le financement

> Axe 4 (montée en débit)

Coût estimé de chaque projet « montée en débit » : 150 000 €

⇒ Pas de cofinancement du CG29

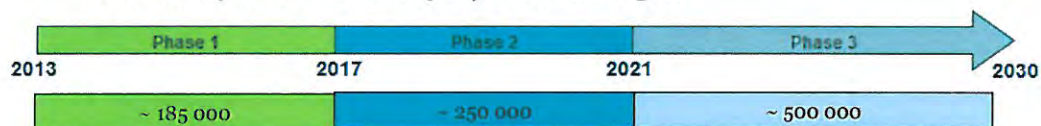
⇒ Participation EPCI : 75 000 € / projet MED

La territorialisation



La territorialisation

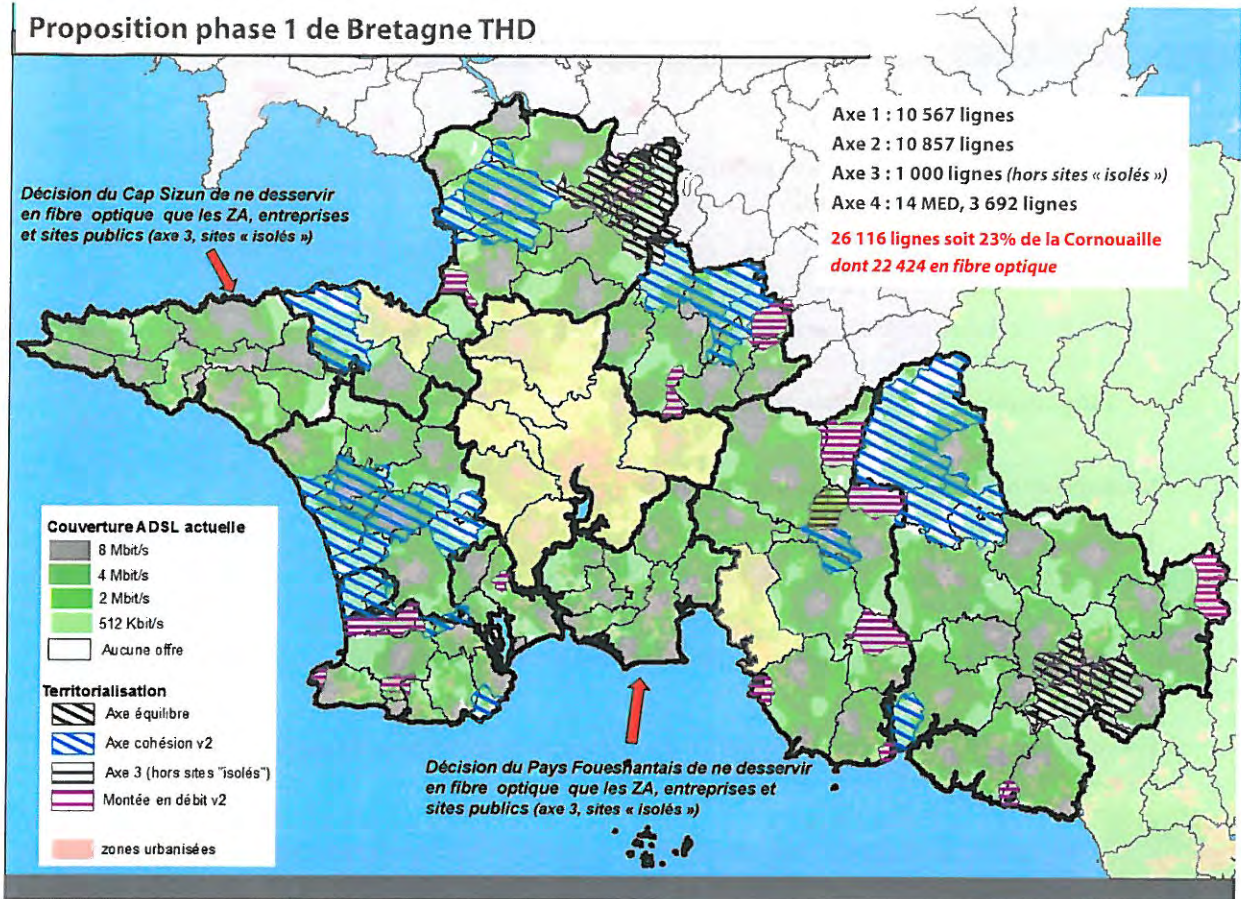
~ 935 000 prises FttH à déployer en Bretagne



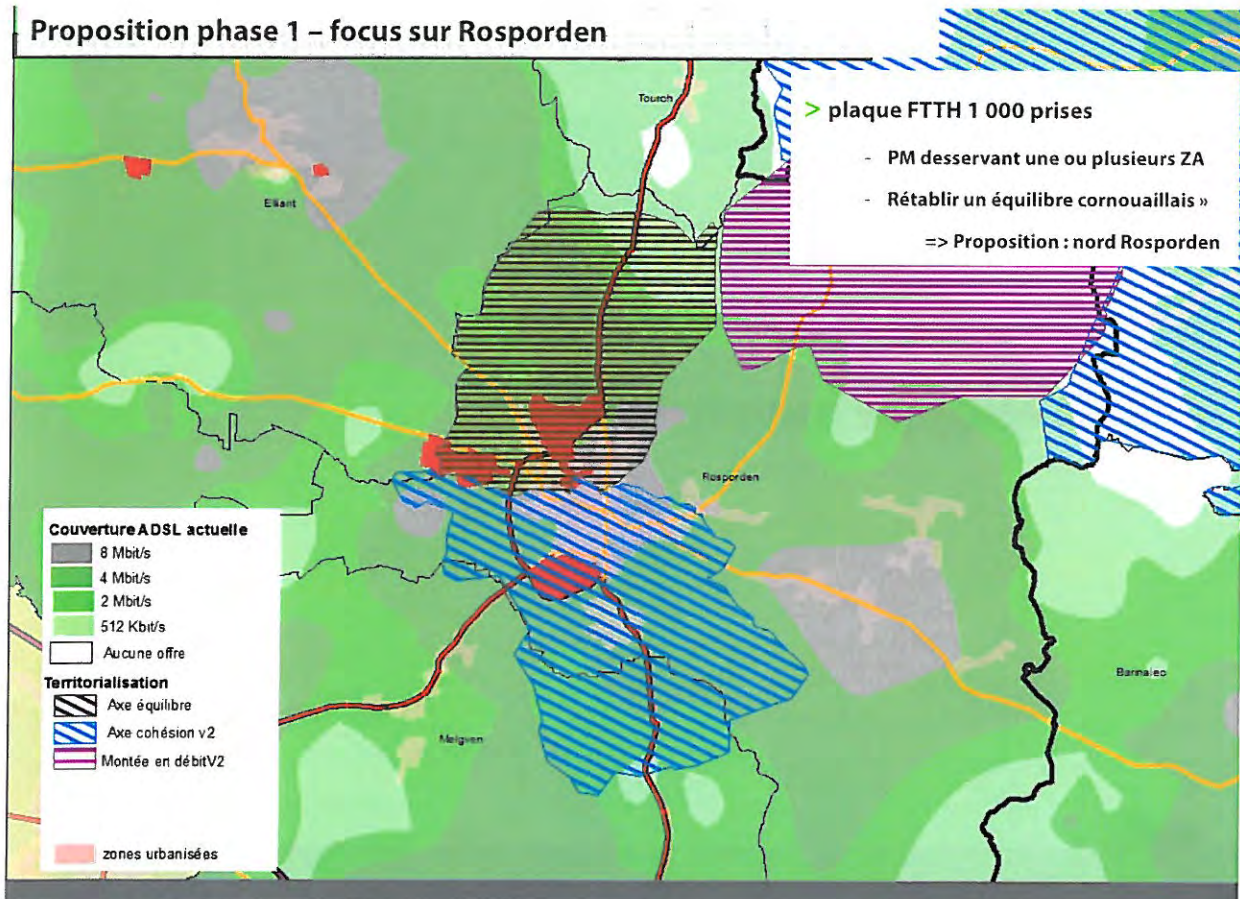
Pays	TOTAL lignes	ZAMII	BTHD (29)	Phase 1 Axes 1, 2 et 3
Pays de Cornouaille	179 836	66 031	113 805	~ 22 400
Pays de Brest	178 582	89 421	89 161	~ 18 000
Pays de Morlaix	66 701	11 766	54 935	~ 6 000
Pays de Centre Ouest Bretagne (*)	23 023		23 023	~ 7 500
Finistere	448 142	167 218	280 924	~ 54 000



Proposition phase 1 de Bretagne THD



Proposition phase 1 – focus sur Rosporden



La territorialisation

Axe 3 – sites prioritaires « isolés »

> les sites prioritaires raccordés directement en fibre optique

- ⇒ Budget de Bretagne THD dédié : **30M€**
- ⇒ Le chiffrage du raccordement des sites est prématuré. Il dépend d'éléments non définis actuellement (réseau de collecte, disponibilité des fourreaux, ...)
- ⇒ Le nombre de sites sera néanmoins restreint (~100 et 200 sur le Finistère)

- 260 sites prioritaires recensés en Cornouaille

> Nécessité de hiérarchiser ces sites en 3 niveaux de priorité

Proposition de critères de hiérarchisation priorité 1 :

- Entreprises, zones d'activités, collèges, lycées, EHPAD, centre hospitalier
- Éligibilité adsl < 8 Mbps

=> L'application de ces critères ramènent à 60 sites prioritaires en Cornouaille

> Les sites retenus en phase 1 feront l'objet de discussions au 1^{er} trimestre 2013 entre les intercommunalités, les Pays, les Départements et la Région



L'enveloppe numérique



L'enveloppe numérique

- > Enveloppe numérique de la Cornouaille = 2,830 M€

- > Enveloppe conservée :
 - au-delà du 31 déc 2012,
 - pour la Cornouaille
 - dédiée à *Bthd*

- > Enveloppe pouvant être ciblée sur :
 - la réduction de la participation des epci
 - le raccordement de sites supplémentaires en axe 3 (FTTO)

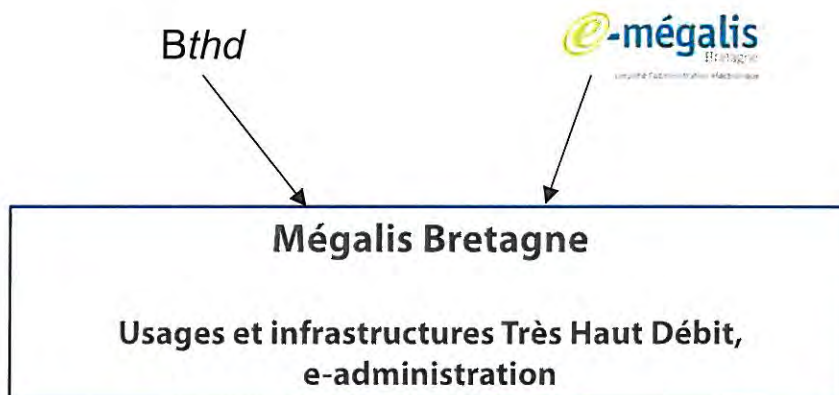
La gouvernance

La gouvernance

La feuille de route a fixé les objectifs de la gouvernance

- > cohérence globale du projet,
- > aménagement équilibré du territoire,
- > mutualisation des moyens

...



Travailler à partir d'un syndicat mixte existant permet de disposer rapidement d'un outil opérationnel



La gouvernance

Objet du syndicat mixte Megalis Bretagne :

2 blocs de compétence :

- > **L'animation et la gestion du projet Bretagne THD**
- > Encourager le **développement des usages** et favoriser le développement de l'e-administration.

1 compétence facultative :

assurer, en lieu et place des membres qui en font la demande, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au **L.1425-1 du CGCT**

Compétence exercée par le transfert de cette compétence par la Région



La gouvernance

Composition du comité syndical Megalis

Pas de modification

	Nombre de membres	Délégués titulaires par membre	Nombre total de délégués par collège	Nombre de voix par délégués	Total des voix	Financements 2013	Part des voix	Part des financements
Collège Région	1	4	4	75	300	1 000 000,00	40,2%	45,5%
Collège Départements	4	2	8	25	200	957 629,00	26,8%	43,6%
Collège EPCI 1	11	2	22	5	110	117 891,96	14,7%	5,4%
Collège EPCI 2	26	1	26	2	52	59 356,11	7,0%	2,7%
Collège EPCI 3	85	1	85	1	85	63 500,00	11,4%	2,9%
<i>dont communes non fédérées</i>	4	1	4	1	4	4 400,00	0,5%	0,2%

Collège 1 : la Région

Collège 2 : les Départements

Collège 3 : les communautés d'agglomération et Urbaine, dont Quimper Co, Concarneau Cornouaille Agglomération

Collège 4 : les EPCI > 20 000 hab., dont cocopaq, Pays Bigouden Sud, Pays Fousnantais

Collège 5 : les EPCI < 20 000 hab., dont Haut Pays Bigouden, Cap Sizun, Pays de Douarnenez, Pays de Châteaulin et du Porzay

A noter que le Pays Glazik n'adhère pas à Megalis.



La gouvernance

	Nombre de membres	Délégués titulaires par membre	Nombre total de délégués par collège	Nombre de voix par délégués	Total des voix	Financements 2013	Part des voix	Part des financements
Collège Région	1	4	4	75	300	1 000 000,00	40,2%	45,5%
Collège Départements	4	2	8	25	200	957 629,00	26,8%	43,6%
Collège EPCI 1	11	2	22	5	110	117 891,96	14,7%	5,4%
Collège EPCI 2	26	1	26	2	52	59 356,11	7,0%	2,7%
Collège EPCI 3	85	1	85	1	85	63 500,00	11,4%	2,9%
<i>dont communes non fédérées</i>	4	1	4	1	4	4 400,00	0,5%	0,2%

Les contributions restent inchangées en 2013,
à l'exception de celle de la Région => 1 M€



La gouvernance

Le bureau syndical Megalis

Le Bureau est composé de 20 membres, dont le président et 8 vice-présidents.

Le Président est issu des collectivités ayant transféré leur compétence L1425-1.

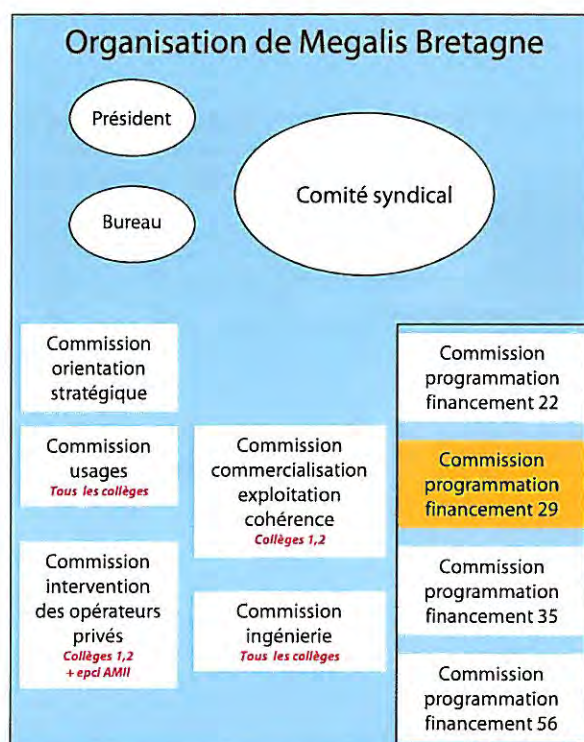
- 1er collège : 3 représentants
- 2^{ème} collège : 4 représentants
- 3^{ème} collège : 4 représentants
- 4^{ème} collège : au moins 3 représentants
- 5^{ème} collège : au moins 3 représentants

=> Représentation de la Cornouaille dans ce bureau ?



La gouvernance

Une gouvernance multi-échelle et multi-thématique par la création de commissions



La mise en œuvre de Bretagne THD



La mise en œuvre

Les pistes de travail

- > Organiser les maîtrises d'ouvrage des travaux via **un groupement de commande** quel que soit le mode de dévolution choisi
- > Utiliser des procédures « souples » pour suivre la maturation du marché
 - **marchés de travaux publics** puis **affermage** du réseau pour son exploitation et sa commercialisation
- > **Réaffirmer l'ambition publique (le 1 pour 1)** et proposer le co-investissement aux opérateurs sur des **lots géographiques** attractifs pour eux comprenant des villes moyennes et des zones rurales à faible débit
- > **Mutualiser** la réalisation de la **montée vers le très haut débit**
- > Utiliser des procédures réactives et efficaces (marchés à bon de commande) pour réaliser des **investissements urgents sur l'axe 3**
- > **Quelle maîtrise d'ouvrage et quelle maîtrise d'œuvre ?**
locales (interco), départementales, régionales ?



2. Préparation du programme partenarial de travail 2013

A l'issue de ses deux premières années de mise en place et d'intégration des fonctions du pays de Cornouaille, Quimper Cornouaille Développement s'est dotée à compter de 2012 d'un plan de charge ambitieux engageant de fait le travail de l'agence sur plusieurs années.

L'année 2013 consistera donc essentiellement à poursuivre l'ensemble des programmes en cours, sous réserve d'ajustements ou de compléments mineurs.

C'est pourquoi il n'y avait pas matière cette année à une nouvelle démarche individuelle auprès de chacun des membres de l'agence sur ses attentes, démarche qui devra par contre être reprise courant 2013 en vue d'évaluer les attentes et perspectives pour les années 2014 et suivantes.

Ce principe de poursuite du programme engagé en 2012 en développement économique, urbanisme et aménagement, projet de territoire et énergie, ressources et gestion, s'articule à travers un ensemble de projets, listés ci-dessous pour mémoire et à titre indicatif à ce stade de préparation :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- **Promotion et valorisation économique cornouaillaise :**
 1. Animation du comité de stratégie économique
 2. Rendez-vous de Cornouaille sur entreprises et mondialisation (report de 2012)
 3. Réflexion sur professionnels isolés à vocation extra locale
 4. Ialys, pilotage du cluster entreprises et organismes de développement
 5. Ialys, assistance au pilotage des études du projet grand public de Quimper-Co
 6. Ialys, organisation d'actions test grand public pour Quimper-Co
 7. Suivi de l'étude doctorale économie et territoires de Bretagne sud

- **Animation du réseau des communautés et partenaires :**
 8. Production d'un référentiel des ZA
 9. Animation des réunions des développeurs
 10. Soutiens ponctuels de l'agence aux communautés

- **Questions d'emploi et formation :**
 11. Participation aux instances cornouaillaises emploi-formation
 12. Observation générale économie-emploi
 13. Reprise de l'observatoire COCOPAQ et participation au Copil GPEC
 14. Animation d'un observatoire économie-emploi maritime
 15. Etat de l'offre de formation professionnelle et supérieure en Cornouaille

- **Développement touristique :**
 16. Missions de pays touristique : accueil porteurs de projets et labellisations
 17. Actions e et m tourisme
 18. Promotion cornouaillaise et destination Cornouaille

- **Impulsion en matière de recherche, innovation et enseignement supérieur :**
 19. Pour Quimper-Co, suivi de l'UBO et des formations supérieures
 20. Suivi des partenaires recherche innovation et pôles de compétitivité
- **Action économique et développement de Quimper Communauté :**
 21. Toutes implantations économiques et relations entreprises
 22. Gestion de l'immobilier économique de Quimper-Co
 23. Suivi de la préparation des contractualisations financières
 24. Toutes actions de réseau pour Quimper-Co

URBANISME ET AMENAGEMENT

- **Conduite du SCOT de l'Odet :**
 25. Conduite du SYMESCOTO et instruction de ses avis
 26. Aide aux PLU du territoire et études diverses
 27. Edition d'un document de communication et de fiches pratiques
- **Coordination Inter-SCOT :**
 28. Animation du groupe de travail inter-SCOT
 29. Construction d'un référentiel maritime cornouillais
 30. Etudes diverses et modes d'observation des SCOT
- **Projets urbains, déplacements et mobilités :**
 31. Finalisation et exploitation de l'enquête ménages déplacements
 32. Etude de l'urbanisation de Quimper Sud
 33. Etude de principe d'une grande ZA sur l'ouest de Quimper-Co
 34. Réflexion sur les densités-centralités-proximités-mobilités
 35. Suivi des réflexions sur les grands pôles de transports-déplacements (gares, ports...)
- **Accompagnement des politiques d'habitat :**
 36. Production et animation de l'observation de l'habitat
 37. Réalisation du PLH de Concarneau-Cornouaille
 38. Réalisation du PLH du pays fouesnantais
 39. Réalisation du PLH de la COCOPAQ
 40. Réalisation des PLH bigoudens et du Cap
 41. Réalisation du PLH du pays de Châteaulin-Porzay
- **Participation aux travaux inter-agence à échelle régionale :**
 42. Contribution aux scénarii démographiques et prospective régionale
 43. Etude des villes moyennes dans l'armature bretonne
 44. Réflexions sur le foncier économique

PROJETS DE TERRITOIRE, ENERGIE :

- **Projet Cornouaille et contrat de pays :**
 45. Finalisation et valorisation de la démarche prospective cornouaillaise
 46. Relations avec le conseil de développement, logistique et études
 47. Gestion de l'année transitoire 2013 en contrat de pays
 48. Travail participatif de priorisation des thèmes et projets pour le contrat de pays
 49. Négociations avec la région et conclusion du contrat de pays 2014-2020

- **Développement du très haut débit :**
 50. Suivi de la conduite du projet Bretagne très haut débit et relations avec les acteurs
 51. Assistance aux communautés dans leur implication sur le programme

- **Stratégie territoriale climat énergie :**
 52. Poursuite de la démarche cornouaillaise et appui aux PCET communautaires
 53. Conduite du projet boucle énergétique locale: maîtrise de la demande, énergie renouvelables, acteurs en réseau (selon résultat de l'appel à projet régional).

- **Missions d'agence locale de l'énergie :**
 54. Animation de l'espace information énergie pour le grand public
 55. Conseil en énergie partagé auprès des communes
 56. Interventions diverses : CG 29...

FONCTIONS RESSOURCES :

- **Observation territoriale et cartographie :**
 57. Pm ci-dessus, observations prioritaires économie-emploi, habitat, foncier-SCOT
 58. Observations ponctuelles multithématiques
 59. Développement du SIG et production cartographique pour les études de l'agence

- **Documentation et publications :**
 60. Enrichissement de la base, recherches, revues et mise en œuvre du logiciel documentaire
 61. Actualisation et animation du site web de l'agence
 62. Programme de publications : lettre d'info, dossiers spéciaux, études

- **Gestion et management :**
 63. Gestion des instances de QCD
 64. Gestion budgétaire et RH de l'agence
 65. Gestion budgétaire Quimper-Co et SYMESCOTO
 66. Gestion de projet et animation managériale de l'agence

Le conseil d'administration a pris connaissance de ce premier jet de programme prévisionnel pour 2013, avant sa finalisation qui reviendra pour validation devant le CA du 4 février prochain.

3. Premiers éléments budgétaires pour 2013

Au moment de préparer le budget 2013 qui sera soumis à l'approbation du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'agence le 4 février prochain, il convient d'apprécier au préalable les perspectives financières entourant cette préparation.

Après des exercices 2010 et 2011 bénéficiaires, l'exercice 2012 devrait à nouveau ressortir en positif, sans pouvoir encore en estimer le niveau de clôture qui sera aussi fonction de l'appréciation des charges calculées (amortissements) et des rattachements de charges et produits à l'exercice, notamment des subventions restant à percevoir. Sur ce dernier point, une vigilance spéciale doit être portée à la bonne obtention des financements présentés au volet territorial du contrat de projet Etat-Région (e-m tourisme et ialys), l'Etat ne donnant pas pour l'instant suite aux versements attendus.

En termes de perspectives pour 2013, les budgets des projets portés sur financements ponctuels restent encore à évaluer mais on peut déjà livrer une première approche du niveau des charges courantes et de personnel et de celui des recettes rémanentes à niveaux de cotisations inchangés.

Ces perspectives 2013 par rapport à 2012 se présentent globalement comme suit :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES	Budget	Perspectives
	2 012	2 013
CHARGES:		
investissement courant	45 000	30 000
charges de gestion	390 000	420 000
personnel m-a-d	375 000	260 000
charges de personnel (yc ts)	996 000	1 070 000
taxes (hors ts)	10 000	10 000
provision imprévus	27 000	30 000
S-Total hors études-prest	1 843 000	1 820 000
études et prestations	551 000	à préciser
Total charges:	2 394 000	à préciser
FINANCEMENTS:		
Etat-Région-CG29-Adème	380 000	380 000
Quimper Communauté	941 000	941 000
Autres Communautés (hors PLH)	356 000	356 000
Symescoto, CEP, autres	133 000	133 000
S-Total ressources pérennes	1 810 000	1 810 000
reprise excédent 2011	120 000	-
financements ponctuels	464 000	à préciser
Total produits:	2 394 000	à préciser

Quelques observations sur les charges courantes pour 2013 :

- Un niveau d'investissement courant ramené à 30 k€ (logiciel doc en 2012) et des charges de gestion stabilisées à 420 k€ (effectif en année pleine et extension locaux compris), à raison de 40% pour les locaux, 20% en informatique, télécoms, fournitures et affranchissements, 20% pour les véhicules, déplacements, missions et formations, enfin 20% de docs, données, publications, honoraires et cotisations.
- Des charges de personnel à hauteur globale de 1.330 k€, reconfigurées suite aux mouvements 2012 sur postes nouveaux ou après retour vers Quimper Communauté d'agents mis à disposition, et correspondant à 27 emplois permanents (avec marge et évolutions salariales).
- Un niveau de taxes et provision pour imprévus sans changement.

Les recettes courantes, reconduites à niveau du BP 2012 :

- De la part des communautés, il est tenu compte d'un niveau reconduit de contribution de Quimper Communauté (52% du financement) comme pour les cotisations des autres communautés (20% du financement), à taux inchangé pour 2013 tout en rappelant qu'elles sont appelées à augmenter à compter de 2014 pour financer la mission habitat de l'agence au terme des financements spécifiques apportés par les communautés en phase de PLH.
- Sont également reconduits les apports du Symescoto, les produits attendus des cotisations au CEP et des cotisations forfaitaires de divers membres (7% du financement).
- De même pour les contributions de l'Etat (bien que d'un niveau toujours incertain pour la subvention agence d'urbanisme), de la région pour l'ensemble des missions de l'agence, enfin de l'Ademe et du département (21% du financement), en rappelant qu'il faudra comme convenu rechercher dès 2013 une substitution du financement COT par le contrat de pays.

Les compléments restant à intégrer :

Les charges d'études et prestations et les financements des opérations portées sur projets spécifiques (lalys, e-m tourisme, projet mer...) restent à préciser et intégrer en préparation du budget 2013, sachant que ces financements qui viennent également pour partie en couverture de nos charges courantes et de personnel dédié à ces projets contribueront aussi à renforcer globalement notre budget.

Une grande attention devra toutefois être portée à la bonne exécution des plans de financement projetés.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de ces premiers éléments budgétaires, en préparation du budget qui sera soumis à sa validation et au vote de l'Assemblée Générale le 4 février 2013.

4. Modification du budget 2012 (investissements)

Le budget voté pour 2012 faisait état d'une dépense globale de 45 000 € sur la section investissement, incluant un logiciel documentaire pour 24 000 €, le reste (21 000 €) étant destiné à finaliser l'installation des équipes dans les locaux, notamment le Marygold 2, et à renouveler une partie du parc informatique.

Le budget prévu pour le logiciel documentaire sera consommé dans sa totalité, ou rattaché à l'exercice.

Les 21 000 € alloués pour l'équipement général de l'agence et des moyens de travail du personnel sont par-contre insuffisants, eu égard notamment à des dépenses d'agencement du Marygold 2 et à la nécessité d'extension du nombre de lignes téléphoniques.

Il convient donc d'augmenter les dépenses d'investissement de 5 000 €, qu'il est possible de prélever sur la provision pour dépenses imprévues de 27 000 € qui n'a pas été utilisée.

Résolution :

Le conseil d'administration valide à l'unanimité cette modification de la prévision budgétaire 2012.

Le Président

Bernard POIGNANT



Le Vice-Président délégué

Marc andro



ialys – Bretagne terre de Goût

Le Conseil d'Administration du 15 octobre dernier a validé le plan de financement à trois ans, de l'animation du cluster ialys, et a pris en compte la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille d'y contribuer directement.

Considérant la création par la CCI de Quimper Cornouaille d'un poste d'animateur de la filière alimentaire, il est proposé que sa mission soit partagée entre la contribution à hauteur de 0,5 etp à l'animation du schéma sectoriel industrie de la CCI de Bretagne, pour la filière régionale des industries agroalimentaires, et la participation directe à hauteur de 0,5 etp à l'animation du cluster ialys. L'animation et la réalisation du programme d'actions seront réalisées en étroite relation et parfaite coordination avec Quimper Cornouaille Développement. A ce titre, la mission sera suivie par Quimper Cornouaille Développement dans le cadre de la gouvernance qu'elle a mise en place : comité expert et comité de pilotage.

La CCI Quimper-Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement supporteront chacune 50% du coût total réel des salaires et charges, et ce, dans la limite de 30 000 € TTC par an pendant trois ans pour Quimper Cornouaille Développement.

La participation de Quimper Cornouaille Développement s'appuie sur les financements sollicités du Conseil Régional jusqu'en 2014 et du CPER en 2013.

La mission aura pour objet, d'une part, l'information et la mobilisation des entreprises de la filière aliment autour de ialys à l'échelle régionale et plus particulièrement à l'échelle cornouaillaise, et d'autre part l'animation même du cluster avec pour objectif d'impulser de nouveaux projets, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Cette démarche sera conduite en lien étroit avec les partenaires du pôle, réunis au sein du comité expert, que sont la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère, la Chambre d'Agriculture départementale, l'ADRIA, la Technopole de Quimper Cornouaille, Valorial, les acteurs de la formation et les autres pôles de compétences locales.

La CCI Quimper Cornouaille privilégiera, par ailleurs, la concertation et la coordination avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture départementales, sur la base d'une convention inter-consulaire et s'appuyant sur leurs champs de compétences respectifs.

La mission de la CCI sera ainsi de réunir les conditions d'une nouvelle dynamique, s'appuyant sur la base des acquis des trois premières années de travail et dans la perspective de rassembler les acteurs économiques, pôles de compétences et surtout les entreprises autour d'un projet qui devra rassembler toutes les forces de Cornouaille.

Résolution

Le Conseil d'administration autorise le Président à engager les dépenses et à signer la convention, puis les avenants éventuels avec la CCI Quimper-Cornouaille.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Vice-Président délégué


Marc ANDRO



Convention de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

la **Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille**
située 145 avenue de Keradennec – 29330 QUIMPER CEDEX
représentée par son Président, Monsieur Jean-François GARREC,

d'une part

ET

l'Agence de développement économique et d'urbanisme **Quimper Cornouaille Développement**
située 3 rue Pitre Chevalier – 29000 QUIMPER
représentée par son Président, Monsieur Bernard POIGNANT

d'autre part,
désignées ensemble les partenaires,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Quimper Cornouaille Développement est un outil d'ingénierie stratégique au service des acteurs publics et économiques de Cornouaille. Elle a pour mission essentielle de contribuer au développement économique et territorial durable de la Cornouaille. A ce titre, *Quimper Cornouaille Développement* porte la démarche « IALYS » de développement et de promotion de la filière alimentaire locale et régionale, sur la base des compétences et spécificités des produits et savoir-faire de la Cornouaille. Cette démarche intègre notamment :

- un projet de centre grand public consacré au thème de l'aliment,
- l'animation collective des acteurs concernés à différentes échelles,
- la promotion des compétences spécifiques du territoire.

Cette démarche bénéficie du soutien de Quimper Communauté mais aussi de l'Etat via le Volet territorial du CPER et de la région Bretagne.

La CCI de Quimper Cornouaille est un établissement public à caractère administratif ayant pour compétences de représenter les entreprises et d'œuvrer à la pérennité et au développement du tissu économique territorial. Elle assure notamment :

- l'accueil, l'accompagnement et le suivi des créateurs et repreneurs d'entreprise,
- l'appui aux projets de développement sous forme d'expertise, de conseil, d'études financières et de montage de dossiers, éventuellement en collaboration avec les autres partenaires des entreprises et notamment les collectivités territoriales,
- la formation et l'information des créateurs et des chefs d'entreprises dans les domaines touchant au fonctionnement de leur entreprise,
- la tenue d'un fichier des établissements inscrits sur leur circonscription, intitulé le fichier des entreprises,
- la mise en place d'outils d'analyse du territoire en partenariat avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs, la CCI de Quimper Cornouaille assure à la mise en œuvre sur son territoire des schémas sectoriels et plans d'actions de la CCI de Bretagne, en particulier du schéma sectoriel régional industries et filières.

A ce titre, elle a pour vocation d'animer la filière des industries agroalimentaires (IAA).

La CCI souhaite ainsi s'inscrire dans une logique de contribution au projet collectif et s'est proposée de contribuer directement à l'animation du cluster IALYS.

Article 1 : Objet de la convention

La mission consistera à animer le cluster IALYS, à proposer et mettre en œuvre un plan d'actions dédiées aux entreprises de la filière, en parfaite coordination avec l'agence Quimper Cornouaille Développement.

Cette démarche sera conduite en lien étroit avec les partenaires du cluster, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère, la Chambre d'Agriculture départementale, l'ADRIA, la Technopole de Quimper Cornouaille, Valorial (le pôle de compétitivité de l'aliment de demain), les acteurs de la formation et les autres pôles de compétences locales.

La mission sera suivie par Quimper Cornouaille Développement dans le cadre de la gouvernance qu'elle a mise en place : comité expert et comité de pilotage.

Article 2 : Contenu de la mission

La CCI de Quimper Cornouaille assurera l'animation du cluster avec pour objectif d'impulser de nouveaux projets, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Elle procédera à l'information et la mobilisation des entreprises de la filière aliment autour de IALYS à l'échelle régionale et plus particulièrement à l'échelle cornouaillaise.

Elle contribuera à réunir les conditions d'une nouvelle dynamique sur la base des acquis des trois premières années de travail et dans la perspective de rassembler toutes les forces de Cornouaille, acteurs économiques, pôles de compétences et surtout les entreprises autour du projet commun.

Article 3 : Engagements financiers et moyens

Pour assurer ses engagements, la CCI de Quimper Cornouaille recrute dans le cadre d'un poste titulaire à partir de janvier 2013 un conseiller d'entreprise, chargé d'animation de la filière alimentaire.

La mission de ce collaborateur de la CCI de Quimper Cornouaille sera partagée entre la contribution à hauteur de 0,5 etp à l'animation du schéma sectoriel industrie de la CCI de Bretagne, pour la filière régionale des industries agroalimentaires (IAA) et la participation directe à hauteur de 0,5 etp à l'animation en étroite relation et parfaite coordination avec Quimper Cornouaille Développement du programme d'actions du cluster IALYS.

La CCI de Quimper Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement conviennent de supporter chacune 50% du coût total réel des salaires et charges du collaborateur, dans la limite de 30.000 euros TTC par an pendant trois ans pour Quimper Cornouaille Développement.

A l'échéance de la convention, un solde de tous comptes clôturera les engagements respectifs des signataires.

Article 4 : Communication

Chaque signataire s'engage à associer ou informer l'autre partie des actions découlant de ce partenariat.

Les deux structures veilleront également à ce que le public puisse identifier leur rôle respectif et apprécier l'effort de coopération entrepris notamment à l'occasion des bilans réalisées et toute autre forme de communication ayant trait à la présente convention.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle pourra être complétée ou amendée par avenant soumis à l'accord des deux parties.

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas de manquement grave d'une ou plusieurs obligations contenues dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à la demande de l'une des parties par lettre recommandée. La convention sera alors réputée résiliée à l'issue d'un délai de préavis de trois mois. Chacune des parties restant alors redevable de ses obligations jusqu'au terme.

Fait à Quimper, le
en deux exemplaires originaux

Pour la CCI Quimper-Cornouaille

Jean-François GARREC,
Président

Pour Quimper Cornouaille
Développement

Bernard POIGNANT
Président

7. création de la destination Cornouaille en lien avec l'acte 2 du Schéma Régional du tourisme breton 2012-2014

Contexte

L'acte 2 du schéma Régional du tourisme approuvé par le Conseil Régional de Bretagne en juin dernier prévoit la création de 11 « destinations », 11 univers différents qui seront autant de déclinaisons géographiques de la Bretagne à présenter aux clients ! Les objectifs des destinations sont de :

- Rechercher une meilleure efficacité pour les politiques touristiques en agissant à l'échelle d'espaces dessinés par les visiteurs eux-mêmes (les Destinations)
- Mieux exprimer la richesse de la palette des univers de la Destination Bretagne
- Mieux mettre en avant les grandes Destinations régionales identifiées par les visiteurs et diversifier la perception de la Bretagne
- Proposer avec les Destinations une articulation renouvelée entre le tourisme littoral et le tourisme intérieur
- Faciliter, par les Destinations, une meilleure répartition des rôles pour l'action touristique locale (meilleure organisation, lisibilité, efficacité)
- Proposer une véritable carte touristique de la Bretagne
- Etre plus performant en terme : d'offre, d'organisation et de promotion touristique à l'échelle des Destinations et de la Bretagne

Sans être une nouvelle couche de gouvernance, les Destinations s'appuient sur les structures existantes (Pays Touristiques, Offices de tourisme, collectivités) mais s'affranchissent de leurs frontières administratives pour correspondre en priorité aux attentes du client. Ce découpage prend son origine dans l'enquête MORGOAT de 2005 dans laquelle l'ORTB avait mis en évidence « des territoires » dans lesquels étaient identifiés des comportements ou des origines identiques de clients.

En termes de calendrier, la Région souhaite que toutes les destinations soient créées pour fin 2013.

Pour la Cornouaille, il s'agit d'une véritable opportunité de poursuivre et de renforcer les actions qui sont menées depuis ces deux dernières années notamment sur le numérique, les éditions et l'accessibilité du territoire. D'autres thèmes de travail peuvent être ciblés, comme par exemple l'accueil de la clientèle britannique, qui fréquente la Cornouaille plus que les autres territoires de Bretagne.

Les effets de la reconnaissance des destinations sont les suivants :

- Poursuite (la condition) des financements régionaux en faveur du tourisme (hébergements, équipements et activités touristiques)
- Possibilité de crédits spécifiques pour les Destinations
- Place lisible et nouvelle pour les Destinations dans la communication touristique du CRT (tourismebretagne.com) et au-delà
- Mise en place directe de plusieurs chantiers du Schéma régional du tourisme à l'échelle des Destinations
- Prise en compte systématique des Destinations pour l'ensemble de la politique régionale du CRB et du CRT
- Représentation des Destinations au sein des nouveaux statuts du CRT

Fonctionnement d'une destination

- « Le développement des Destinations s'appuie sur la vitalité des entités touristiques qui les composent, pour lesquelles elles constituent l'échelle de cohérence adaptée pour l'attractivité et la mise en tourisme » (SRT – page 71).
- Pas de création de procédure juridique spécifique : on s'appuie sur l'existant.
- Rôle de la structure facilitatrice :
 - vision générale de la cohérence de l'évolution de la Destination
 - facilite et organise les réunions, selon besoins
 - interlocuteur d'entrée de la Région
- Rôle des conseillers touristiques (tous statuts : Pays, EPCI, CCIR, OT, CDT) : prise en compte des chantiers du SRT pour leur mise en œuvre au sein de la Destination (notion de référent-chantier).
- Chantiers proposés pour une mise en œuvre à court terme dans les Destinations, et ayant vocation à être pris en compte par des conseillers référents :
 - Chantier 2 - e et m-tourisme
 - Chantier 4 - qualité de l'offre
 - Chantier 5 - emploi-formation
 - Chantier 6 - tourisme social
 - Chantier 8 - tourisme des quatre saisons
 - Chantier 9 – différenciation de l'offre
 - Chantier 11 – valorisation du patrimoine culturel
 - Chantier 15 – tourisme d'entreprise
- A l'échelle de la Bretagne et des départements : réseaux des conseillers référents, coordination et échanges d'expérience.

Processus

- La reconnaissance des Destinations par le Conseil Régional de Bretagne repose sur un consensus local portant sur trois éléments privilégiés :
 - le périmètre (l'aire)
 - la dénomination
 - la détermination de la structure locale facilitatrice pour sa mise en œuvre

Le consensus traduit une volonté de travailler en synergie pour le développement de la Destination et de chacune de ses composantes, dans une vision de développement touristique de la Bretagne.

Deux réunions d'informations ont déjà eu lieu dans le courant du mois de novembre avec les services du Conseil Régional et du Comité Régional du Tourisme, ainsi que la vice-présidente au tourisme Maria Vadillo. La première a réuni quelques techniciens d'EPCI et d'Offices de tourisme, la seconde les élus des EPCI et des deux Pays Touristiques, AOCD et Presqu'île de Crozon Aulne Porzay.

Les élus présents ainsi que la commission tourisme, au cours de laquelle le sujet a été évoqué plusieurs fois, approuvent la mise en place de cette destination et se disent prêts à collaborer avec le Conseil Régional dans la réalisation du schéma régional du tourisme.

Ces deux réunions ont permis d'aboutir à un consensus sur le périmètre de la destination (qui correspond au périmètre du Pays de Cornouaille – loi Voynet – avec l'ajout d'une partie sud de la presqu'île de Crozon) et sur la structure facilitatrice qui serait Quimper Cornouaille Développement.

Le nom de la destination, qui reste à valider, pourrait être « Quimper Cornouaille ».

La commission tourisme élargie à des acteurs professionnels du tourisme en Cornouaille se tiendra le 10 décembre prochain pour informer sur la mise en place de cette destination et s'engager dans la mise en œuvre.

Une fois les 3 éléments validés, un courrier du président de Quimper Cornouaille Développement sera envoyé au Président du Conseil régional de Bretagne pour demander la reconnaissance de la Destination.

Résolution :

Le Conseil d'Administration :

- *approuve le périmètre de la Destination*
- *décide de donner à Quimper Cornouaille Développement le rôle de structure facilitatrice pour la mise en place et la gestion de la Destination*
- *décide de nommer la Destination : QUIMPER CORNOUAILLE*
- *autorise le Président à signer les documents administratifs relatifs à cette **affaire***

Le Président

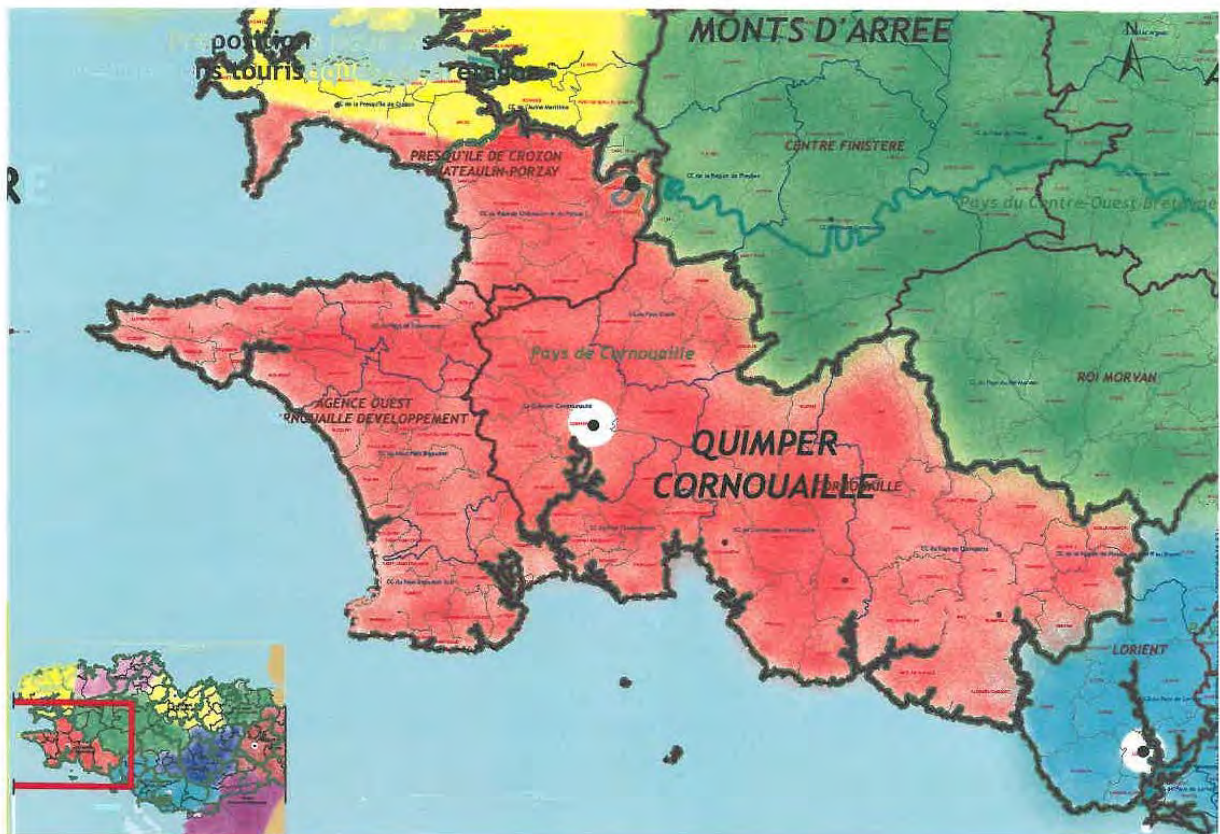
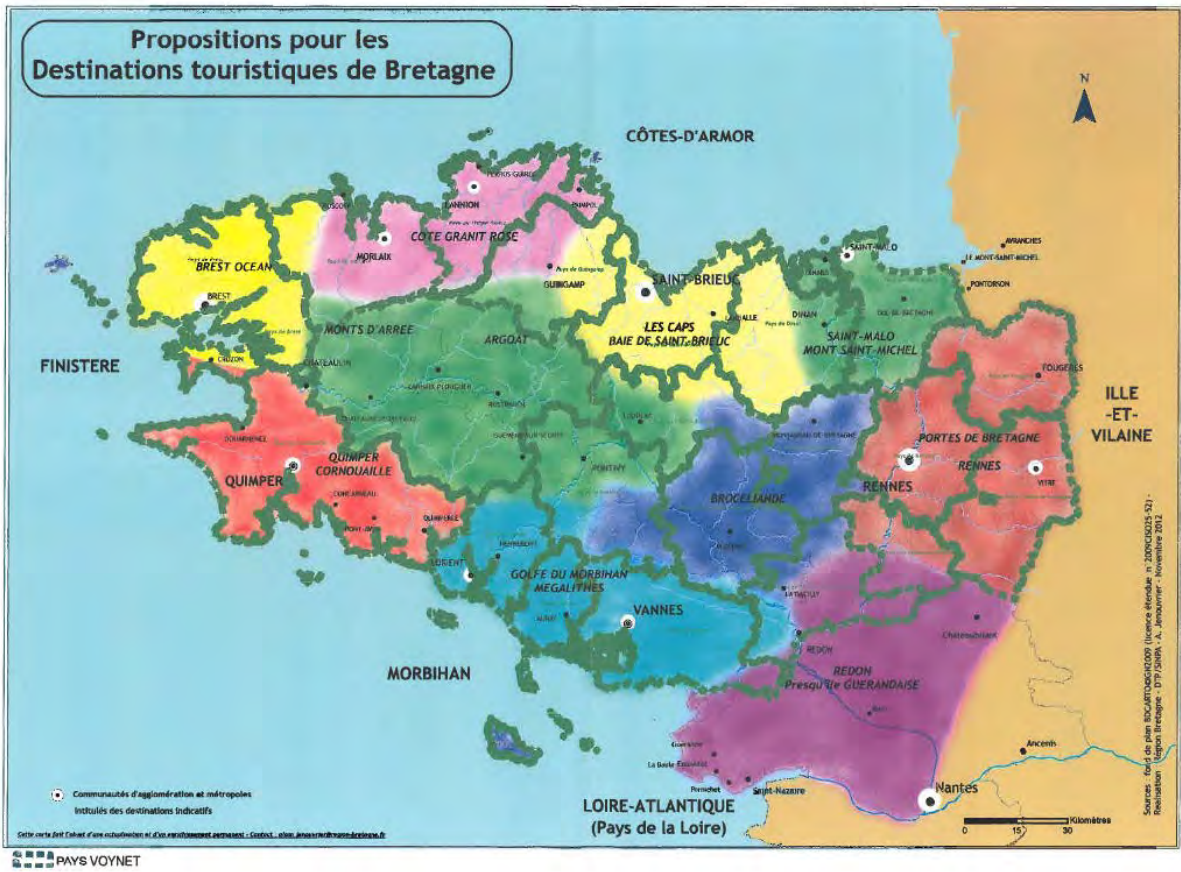
Bernard POIGNANT



Le Vice-Président délégué

Marc ANDRO





projet de SEM de Quimper Communauté

Comme suite à l'information qui en a été faite en conseil d'administration du 15 octobre, Quimper Communauté porte l'initiative de création d'une société d'économie mixte locale à vocation cornouaillaise en matière de tourisme d'affaires, animation événementielle et gestion d'équipements afférents.

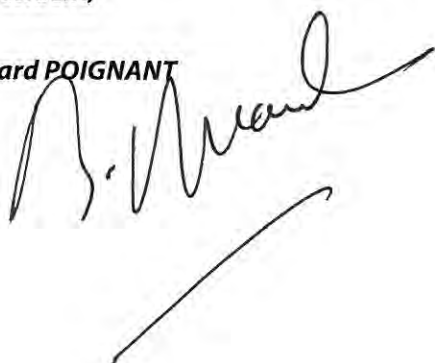
Quimper Cornouaille Développement est sollicitée pour intégrer le tour de table de cette SEM au titre de la dimension cornouaillaise des enjeux, dans des conditions de souscription au capital et de participation aux instances à préciser en concertation entre l'ensemble des actionnaires pressentis. La proposition de participation à la SEM reviendra ensuite pour décision devant le conseil d'administration.

Cette concertation préalable devant se dérouler au tout début de l'année 2013, il convient de désigner dès à présent un élu du conseil d'administration pour y représenter l'agence.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne M. Roger Le Goff pour représenter l'agence auprès de la SEM.

Le Président,

Bernard POIGNANT



Le Vice-Président délégué

Marc ANDRO

